



## **RAPPORT (2016) DU COMITÉ DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS AU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES**

1. Depuis le dernier réexamen<sup>1</sup>, le Comité de l'accès aux marchés a tenu deux réunions formelles (19 avril et 11 octobre 2016) et trois réunions informelles (17 mars, 16 juin et 28 septembre 2016). Les comptes rendus des réunions formelles figurent dans les documents G/MA/M/63 et G/MA/M/64 (à paraître).

2. À sa réunion du 19 avril 2016, le Comité a pris note de la poursuite des consultations au Conseil du commerce des marchandises sur les Présidents des organes subsidiaires et est convenu que, une fois la question résolue, le Secrétariat enverrait un fax indiquant le nom du candidat proposé et donnant un délai d'une semaine pour les objections. Le 12 mai 2016, le Secrétariat a distribué un fax informant les Membres que Mme Hanna Olsen BODSBERG (Norvège) avait été désignée, et elle a été élue sans objections le 19 mai 2016. À sa réunion du 11 octobre 2016, le Comité a élu M. Abid Mostafa Khan (Bangladesh) en tant que Vice-Président.

### **1 DÉROGATIONS**

3. À sa réunion du 11 octobre 2016, le Comité a approuvé la prorogation de la dérogation "collective" concernant le SH2002 (G/C/W/728), la dérogation "collective" concernant le SH2007 (G/C/W/729) et la dérogation "collective" concernant le SH2012 (G/C/W/730). Il a en outre approuvé un projet de dérogation concernant le SH2017 (G/MA/W/125) et a invité les Membres qui souhaitaient figurer dans l'annexe à prendre contact avec le Secrétariat au plus tard le 27 octobre 2016 et à indiquer les dates auxquelles les deux séries de modification du SH2017 seraient appliquées. Le Comité est convenu de transmettre une version révisée du projet de décision portant octroi d'une dérogation au Conseil du commerce des marchandises en vue d'une action appropriée.

### **2 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 1996 (SH1996) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS**

4. À ses réunions de 2016, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux de transposition selon le SH1996 entrepris conformément aux procédures énoncées dans les documents L/6905 et WT/L/756.

### **3 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2002 (SH2002) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS**

5. À ses réunions de 2016, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2002 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/605 et WT/L/807) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2002 ont été examinés.

---

<sup>1</sup> Document G/L/1131/Rev.1, daté du 30 octobre 2015.

#### **4 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2007 (SH2007) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS**

6. À ses réunions de 2016, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2007 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/673 et WT/L/830) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2007 ont été examinés.

#### **5 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2012 (SH2012) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS**

7. À sa réunion du 19 avril, le Comité a pris note du fait que le Secrétariat avait commencé les travaux techniques en vue de cette transposition des listes. À sa réunion du 11 octobre, le Comité a examiné et approuvé une note sur la méthodologie élaborée par le Secrétariat de l'OMC (JOB/MA/126).

#### **6 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2017 (SH2017) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS**

8. À sa réunion du 19 avril, le Comité a pris note de deux documents contenant des renseignements de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) sur les amendements qui résulteraient de l'introduction du SH2017 (G/MA/W/121 et G/MA/W/122). La Présidente a en outre chargé le Secrétariat d'élaborer un projet de procédures de transposition dans le SH2017 pour examen par le Comité.

9. À sa réunion du 11 octobre, le Comité a examiné et approuvé un projet intitulé "Procédure pour l'introduction des modifications du SH2017 dans les listes de concessions au moyen de la Base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC)" (G/MA/W/124). Il est convenu de transmettre le projet de décision au Conseil général, par le biais du Conseil du commerce des marchandises, pour adoption.

#### **7 DÉCISION SUR LES PROCÉDURES DE NOTIFICATION DES RESTRICTIONS QUANTITATIVES**

10. À ses réunions de 2016, le Comité a examiné les notifications concernant des restrictions quantitatives présentées par plusieurs Membres et a pris note d'un rapport du Secrétariat (G/MA/QR/4) qui rendait compte de la situation concernant ces notifications. Il a aussi demandé au Secrétariat de mettre à jour le rapport sur les renseignements factuels (G/MA/W/114) pour examen à la réunion de printemps du Comité.

#### **8 BASES DE DONNÉES**

11. À ses réunions formelles de 2016, le Secrétariat a fait rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant la Base de données intégrée (BDI) et la Base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC). Les rapports fournissaient des renseignements sur, entre autres choses, l'utilisation des renseignements contenus dans les bases de données, l'état d'avancement du développement des logiciels et l'assistance technique. Le Comité a par ailleurs pris note des documents qui rendaient compte de l'état des communications destinées à la BDI (G/MA/IDB/2/Rev.43 et G/MA/IDB/2/Rev.44).

#### **9 AUTRES ACTIVITÉS**

12. À sa réunion du 19 avril, le Comité a pris note du document du Secrétariat intitulé "État des listes des Membres de l'OMC" (G/MA/W/23/Rev.12), qui énumérait les instruments juridiques relatifs aux listes de tous les Membres. Il a également pris note du fait que le Secrétariat étudiait la possibilité de changer le mode de présentation du document et a invité les Membres à indiquer s'ils avaient une préférence ou une idée sur la meilleure manière de l'organiser.

13. Le Comité a pris note d'une notification de la République kirghize concernant l'article X:1 du GATT de 1994 (G/MA/W/118).

14. À sa réunion du 19 avril, le Comité a pris note d'un projet de rapport du Secrétariat sur l'état des renégociations au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994 (JOB/MA/122). Ce projet a été modifié pour tenir compte des observations reçues, et un rapport révisé a été distribué (G/MA/W/123).

15. À ses réunions du 19 avril et du 11 octobre, le Comité a pris note des préoccupations spécifiques soulevées par les Membres:

- Union européenne (Argentine – Loi nouvellement adoptée dans le secteur des parties et pièces détachées pour automobiles);
  - Union européenne (Fédération de Russie – Prohibition à l'exportation de cuirs et peaux à l'état brut);
  - Corée, États-Unis, Japon et Union européenne (Inde – Droits de douane sur les produits des télécommunications et autres produits – déclarations; GMA/W/120);
  - Japon (Inde – Prix minimaux à l'importation de produits en fer ou en acier);
  - Fédération de Russie (Croatie – Règlement régissant l'importation et la distribution de certains produits du pétrole et du biodiesel);
  - Suisse (Royaume de Bahreïn – Droits de douane visant les cigarettes);
  - Suisse (Royaume d'Arabie saoudite – Augmentation du droit de douane sur les cigarettes);
  - Thaïlande (Corée – Modification de la Liste de concessions concernant les produits à base de riz);
  - États-Unis (Oman – Droits de douane sur le tabac).
-